



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/18  
21 mai 2026

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-dix-huitième réunion  
Montréal, 22-26 juin 2026  
Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PROPOSITION DE PROJET : ANGOLA**

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Efficacité énergétique

- Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien, conformément à la décision 89/6 b)

PNUD

Approbation  
globale

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/98/1

## DESCRIPTION DU PROJET

### Contexte

1. La phase III du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de l'Angola a été approuvée lors de la 97<sup>e</sup> réunion,<sup>2</sup> en vue d'éliminer complètement la consommation de HCFC d'ici 2030, pour un coût total de 520 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence. Conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement angolais et le Comité exécutif, la deuxième tranche du PGEH est prévue pour être soumise lors de la deuxième réunion en 2028.

2. Au nom du gouvernement angolais, le PNUD, en tant qu'agence d'exécution désignée, a soumis une demande de financement d'activités supplémentaires visant à renforcer l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) et à promouvoir l'utilisation de réfrigérants à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP), conformément aux décisions 89/6 b) et 92/22,<sup>3</sup> pour un montant de 120 000 \$US, plus des coûts d'appui de l'agence d'exécution de 8 400 \$US.<sup>4</sup> La demande comprend un descriptif des activités spécifiques, des cibles et un plan de mise en œuvre couvrant la période de juillet 2026 à juin 2029.

### Rapport sur la consommation de HCFC

3. Le Gouvernement angolais a déclaré une consommation de 2,15 tonnes PAO de HCFC en 2025 dans le Rapport sur la mise en œuvre du programme national (CP), ce qui représente 87 % de moins que la base de conformité du pays en matière de conformité pour les HCFC. Les données visées à l'article 7 pour 2025 n'ont pas encore été communiquées. La consommation de HCFC pour la période 2021-2025 est présentée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Angola (données visées à l'article 7 pour 2021-2025)**

| HCFC                         | 2021          | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         | Valeur de référence |
|------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| <b>Tonnes métriques (tm)</b> |               |              |              |              |              |                     |
| HCFC-22                      | 125           | 87           | 69,45        | 43,26        | 38,90        | 290,00              |
| HCFC-141b                    | 0,00          | 4,00         | 0,00         | 3,38         | 0,05         | 0,00                |
| <b>Total (tm)</b>            | <b>125,00</b> | <b>91,00</b> | <b>69,45</b> | <b>46,64</b> | <b>38,95</b> | <b>290,00</b>       |
| <b>Tonnes PAO</b>            |               |              |              |              |              |                     |
| HCFC-22                      | 6,88          | 4,79         | 3,82         | 2,38         | 2,14         | 15,95               |
| HCFC-141b                    | 0,00          | 0,44         | 0,00         | 0,37         | 0,01         | 0,00                |
| <b>Total (tonnes PAO)</b>    | <b>6,88</b>   | <b>5,23</b>  | <b>3,82</b>  | <b>2,75</b>  | <b>2,15</b>  | <b>15,95</b>        |

\* Données du CP

4. Comme indiqué lors de la 97<sup>e</sup> réunion, la consommation de HCFC-22 a diminué grâce à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du PGEH, en particulier l'application du système d'autorisation et de quotas, la formation des agents du bureau des douanes, l'amélioration des pratiques d'entretien et les stratégies de confinement dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. En outre, la hausse du coût du HCFC-22 et la disponibilité accrue d'équipements à base de HFC ont contribué à la réduction de l'utilisation du HCFC-22. Du HCFC-141b a été importé en 2020, 2022, 2024 et, dans une mesure bien moindre, en 2025, pour être utilisé dans le rinçage des circuits de réfrigération. Lors de sa 97<sup>e</sup> réunion, le

<sup>2</sup> Décision 97/38

<sup>3</sup> La décision 92/22 autorise la soumission de demandes relatives aux activités visées à la décision 89/6 b) séparément des demandes de tranches au titre du Plan de gestion de l'élimination des HCFC, y compris un accord révisé entre le Gouvernement du pays visé à l'article 5 concerné et le Comité exécutif, étant entendu que ces activités étaient intégrées dans les plans de mise en œuvre des tranches en cours.

<sup>4</sup> Conformément à la lettre du 7 avril 2026 adressée au PNUD par le ministère de l'Environnement de l'Angola.

Comité exécutif a décidé que l'approbation de la deuxième tranche de la phase III du PGEH serait subordonnée à la mise en place d'une interdiction d'importation du HCFC-141b d'ici décembre 2026.<sup>5</sup>

### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

5. Le gouvernement angolais a communiqué des données sur le secteur de la consommation de HCFC dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2024, qui correspondent aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

## **Description du projet**

### Cadre institutionnel, politique et réglementaire

6. Actuellement, en Angola, il n'existe pas de normes minimales de performance énergétique (NMPE) obligatoires ni de système d'étiquetage énergétique officiellement mis en œuvre pour la plupart des appareils électroménagers. Les efforts visant à améliorer l'efficacité énergétique sont soutenus dans le cadre du plan *Angola Energia 2025*, qui donne la priorité à la durabilité, à la réduction des coûts d'exécution et à la diversification des énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire et le gaz naturel, et encourage l'adoption de la norme internationale ISO 50001 pour améliorer la gestion de l'énergie et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. En tant que membre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Angola suit le projet régional d'initiatives en matière d'éclairage et d'appareils électroménagers à haute efficacité énergétique, qui vise à harmoniser les NMPE dans la région afin d'empêcher l'importation de technologies obsolètes et énergivores.

7. L'Institut angolais de normalisation et de qualité (IANORQ) est chargé de l'élaboration, de l'adoption et de la gestion des normes techniques nationales, de la métrologie et de la certification des produits, tandis que l'Institut de régulation du secteur de l'électricité (IRSE) est l'organisme public chargé de réglementer, de superviser et d'inspecter la production, les Transports, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique dans le réseau public.

### Objectifs du projet et activités proposées

8. Le projet vise à améliorer les politiques d'efficacité énergétique afin de promouvoir les équipements à faible PRP, de renforcer la capacité en matière d'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et de promouvoir des systèmes de climatisation économes en énergie auprès des parties prenantes. Le projet comprend également des activités visant à renforcer le dialogue structuré et la coordination entre les principales institutions nationales impliquées dans l'efficacité énergétique, à savoir le ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de l'Unité nationale de l'ozone (UNO), le ministère de l'Industrie, par l'intermédiaire de l'IANORQ, et le ministère de l'Énergie et de l'Eau, par l'intermédiaire de l'IRSE, ainsi que d'autres parties prenantes concernées. La description et la ventilation des coûts proposés pour les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien, ainsi que leurs tâches attendues, sont présentés dans le tableau 2.

**Tableau 2. Activités, résultats attendus et financement demandé pour la proposition de projet visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien en Angola**

| Activité                                                                                                                    | Résultats attendus/indicateurs d'efficacité                                                                                                                                  | Coût tel que présenté (\$US) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| <b>1. Identifier les possibilités de coopération et de dialogue entre les principales institutions nationales</b>           |                                                                                                                                                                              |                              |
| 1.1 Organiser des sessions de dialogue entre les décideurs politiques en matière d'efficacité énergétique sur la manière de | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins deux séances d'information destinées à un total de 40 parties prenantes (avec une cible de 30 % de participation)</li> </ul> | 30 000                       |

<sup>5</sup> Décision 97/38

| Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultats attendus/indicateurs d'efficacité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Coût tel que présenté (SUS) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <p>promouvoir davantage les équipements de réfrigération et de climatisation à faible PRP et l'adoption d'un système d'étiquetage et de NMPE pour ces équipements (8 000 \$US) ;</p> <p>1.2 Définir conjointement des stratégies avec l'UNO et les décideurs nationaux en matière d'efficacité énergétique afin de traduire ces stratégies et engagements en projets de réglementation pour les NMPE et l'étiquetage des équipements de réfrigération et de climatisation (10 000 \$US) ;</p>                                                                                                                                                                                                                                          | <p>féminine) et un rapport assorti de recommandations basé sur les résultats et les enseignements tirés de ces séances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport sur les conclusions et les recommandations stratégiques qui guideront l'élaboration et la mise en œuvre des NMPE et de l'étiquetage pour les équipements de réfrigération et de climatisation.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                             |
| <p>1.3 Organiser un atelier de formation à l'intention des importateurs sur l'inspection des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) à faible PRP et la classification en matière d'efficacité énergétique (3 000 \$US) ; et</p> <p>1.4 Organiser des ateliers de formation à l'intention des autorités douanières et commerciales sur la surveillance et l'inspection des équipements de réfrigération et de climatisation à faible PRP ainsi que sur la classification de l'efficacité énergétique (9 000 \$US).</p>                                                                                                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un atelier destiné à au moins 40 importateurs (avec une cible de 30 % de participation féminine).</li> <li>Trois ateliers pour un total de 90 agents des bureaux des douanes et responsables du commerce (avec une cible de 30 % de participation féminine).</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                             |
| <b>2. Initiatives de renforcement de la capacité et de formation complémentaire liées à l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                             |
| <p>2.1 Réaliser une étude théorique, étude sur documents afin d'identifier les éléments relatifs à l'efficacité énergétique à intégrer dans les programmes nationaux de formation professionnelle du secteur RAC, et proposer un module de formation actualisé centré sur la réduction des pertes d'efficacité énergétique lors de l'entretien (10 000 \$US) ;</p> <p>2.2 Fournir quatre lots aux établissements de formation professionnelle qui soutiennent la formation des techniciens en réfrigération et climatisation sur les performances des systèmes de climatisation et d'efficacité énergétique<sup>6</sup> (40 000 \$US) ; et</p> <p>2.3 Organiser et animer des ateliers de formation destinés aux formateurs et aux</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un rapport présentant les conclusions et les recommandations pour l'intégration d'éléments relatifs à l'efficacité énergétique dans les programmes nationaux de formation à l'entretien des systèmes de réfrigération, de climatisation et de ventilation.</li> <li>Un module de formation sur l'efficacité énergétique.</li> <li>Quatre établissements de formation professionnelle en climatisation sélectionnés et équipés pour dispenser une formation sur l'efficacité énergétique et les performances des systèmes.</li> <li>Quatre ateliers organisés à l'intention des formateurs et des techniciens, pour un total de 80 participants (avec une cible de 20 % de participation féminine).</li> </ul> | 60 000                      |

<sup>6</sup> Chaque lot comprendra : une pompe à vide à deux étages ; un jeu de manomètres à 4 voies adapté à divers réfrigérants ; une balance numérique de précision ; un détecteur de fuites électronique ; un vacuomètre numérique ; un système de surveillance de la performance énergétique permettant la surveillance, l'enregistrement et l'analyse en temps réel des systèmes monophasés et triphasés ; et un pince-ampèremètre pour le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC) pince ampèremétrique TRMS (valeur efficace) afin de garantir des lectures précises tant sur les ondes sinusoïdales standard que sur les formes d'onde déformées (non sinusoïdales).

| Activité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultats attendus/indicateurs d'efficacité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Coût tel que présenté (\$US) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| techniciens sur les procédures visant à limiter la perte d'efficacité énergétique lors des activités d'entretien (10 000 \$US).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |
| <b>3. Activités de sensibilisation et de vulgarisation visant à promouvoir les produits à haute efficacité énergétique dans le secteur RAC de la réfrigération et de la climatisation auprès des parties prenantes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |
| 3.1 Mener une campagne de sensibilisation et de communication ciblant les techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation, les détaillants et les utilisateurs finaux du secteur RAC sur les avantages liés à la commercialisation, à l'entretien et à l'utilisation d'équipements à faible PRP et à haute efficacité énergétique, y compris l'organisation de sessions de mobilisation, la conception et la distribution de supports, ainsi que la conception et la diffusion d'un guide destiné aux techniciens d'entretien (30 000 \$US). | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une série de sessions d'information ciblées et de sensibilisation centrées sur les lieux clés (par exemple, associations techniques, centres de vente au détail, centres communautaires) afin d'interagir directement avec les techniciens, les détaillants et les utilisateurs finaux.</li> <li>• Élaboration de deux infographies et distribution de 3 000 exemplaires pour sensibiliser les techniciens en équipements de réfrigération et de climatisation, les importateurs et les utilisateurs finaux à la lecture des étiquettes d'efficacité énergétique, y compris les valeurs de PRP des réfrigérants, ainsi qu'aux coûts et avantages associés.</li> <li>• Un guide destiné aux techniciens d'entretien pour vérifier les performances des systèmes de climatisation et améliorer leur efficacité énergétique, dont 1 000 exemplaires ont été distribués.</li> </ul> | 30 000                       |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>120 000</b>               |

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

9. Le secrétariat a examiné la proposition de projet conformément aux décisions 89/6 b) et 92/22 et a demandé au PNUD des informations complémentaires sur différentes activités, notamment celles relevant du PGEH et du Plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali relatif aux HFC (KIP). Le secrétariat a demandé comment les activités prévues dans le cadre de ce projet seraient mises en œuvre en cohérence avec celles du PGEH et du KIP, afin de garantir des synergies et une utilisation efficace des ressources, et d'éviter les chevauchements. Le PNUD a indiqué que le projet est conçu pour s'intégrer pleinement aux activités du PGEH et du KIP. La stratégie de coordination comprend:

- a) Formation complémentaire : ce projet viendra spécifiquement compléter la formation continue des techniciens et des formateurs en proposant des sessions consacrées à la mesure de l'efficacité énergétique, à la maintenance des équipements pour optimiser leur efficacité, ainsi qu'à la compréhension des NMPE et de l'étiquetage ;
- b) Harmonisation des politiques et de la réglementation : les activités visant à élaborer des stratégies pour les NMPE et l'étiquetage d'efficacité énergétique serviront de base aux mises à jour réglementaires prévues dans le cadre du KIP, garantissant ainsi un cadre juridique harmonisé qui favorise à la fois les réfrigérants à faible PRP et les équipements à haut rendement ;

- c) Campagnes de sensibilisation conjointes : Les activités de sensibilisation du projet, ciblant les consommateurs et les utilisateurs finaux, sur les avantages des équipements efficaces, seront coordonnées avec les efforts de communication du KIP. Alors que le KIP se concentre sur la promotion des alternatives à faible PRP, ce projet ajoutera le message des économies d'énergie et de coûts, créant ainsi une campagne plus percutante et plus complète pour les parties prenantes ; et
- d) Infrastructures partagées : Les établissements de formation professionnelle qui sont renforcés dans le cadre du PGEH et du KIP seront également des bénéficiaires des kits de formation et des mises à jour des programmes d'études élaborés par ce projet.

10. Le secrétariat a noté que les activités proposées s'inscrivent dans le champ d'application visé aux alinéas b) ii), iii) et v) de la décision 89/6. Grâce aux activités à mener, le projet aidera le pays à élaborer et à mettre en œuvre des NMPE et un étiquetage énergétique pour les équipements de réfrigération et de climatisation afin d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions. Grâce à des dialogues structurés et à la coordination entre les décideurs politiques et les parties prenantes impliquées dans l'efficacité énergétique dans le pays, à des activités ciblées de formation et de sensibilisation, ainsi qu'à la formulation de stratégies visant à développer des mécanismes pour suivre les progrès de la mise en œuvre et évaluer l'adoption des NMPE nouvellement adoptées, le projet aidera le secteur de la réfrigération et de la climatisation à passer à des alternatives à faible PRP et à parvenir à l'élimination progressive des HCFC d'ici 2030.

#### Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres

11. Les activités en matière d'efficacité énergétique seront intégrées à la mise en œuvre de la phase III du PGEH. Au cours de la mise en œuvre de la phase III du PGEH, l'UNO s'attachera entre autres à suivre, informer et sensibiliser les femmes, ainsi qu'à continuer de collecter et de communiquer des données ventilées par sexe, en adoptant un langage et des images appropriés dans ses communications afin d'attirer les femmes vers le secteur RAC ; il veillera également à intégrer des aspects susceptibles d'attirer les femmes lors du recrutement de nouveaux consultants et du personnel de l'UNO. L'UNO vise à porter le nombre de techniciennes à au moins 2 000 au cours de la mise en œuvre de la phase III. Des objectifs ambitieux en matière de participation des femmes ont été intégrés aux activités de ce projet.

#### Accord mis à jour

12. Compte tenu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'accord entre le Gouvernement angolais et le Comité exécutif a été mis à jour. Plus précisément, l'appendice 2-A a été révisée et le paragraphe 17 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui conclu lors de la 97<sup>e</sup> réunion par la décision 97/38, tel qu'il figure à l'annexe I du présent document. L'accord mis à jour sera joint au rapport final de la 98<sup>e</sup> réunion.

#### Conclusion

13. Cette proposition favorisera l'introduction de solutions de remplacement des HCFC à faible PRP ou à PRP nul, ainsi que l'amélioration ou le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation. Elle permettra également d'informer les consommateurs et les utilisateurs finaux, les importateurs et les détaillants sur les avantages de l'utilisation de technologies de climatisation à faible PRP et à haut niveau d'efficacité énergétique, ainsi que sur le lien entre l'élimination progressive des HCFC, la réduction progressive des HFC, l'efficacité énergétique et les avantages en termes de climat et d'économies de coûts liés aux appareils à faible PRP et à haut niveau d'efficacité énergétique. Le projet comprend la formation de techniciens sur la manière de maintenir ou

d'améliorer la performance énergétique, et celle du bureau des douanes sur la surveillance et l'inspection des équipements de réfrigération et de climatisation à faible PRP ainsi que sur les classifications d'efficacité énergétique. Les activités prévoient le renforcement de la coordination entre les décideurs politiques en matière d'efficacité énergétique et les autres parties prenantes concernées, afin de garantir une prise en compte appropriée des réfrigérants à faible PRP lors de l'élaboration des NMPE, des systèmes d'étiquetage et d'autres politiques et plans liés à l'efficacité énergétique. Le projet contribuera aux objectifs globaux du PGEH et du KIP et aidera le pays à maintenir les réductions réalisées en matière de HCFC tout en adoptant des technologies de climatisation et de réfrigération plus efficaces sur le plan de l'efficacité énergétique et à faible PRP.

## RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet visant à mettre en œuvre des activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète, afin de maintenir l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation (RAC) en Angola, ainsi que le plan de mise en œuvre correspondant pour la période 2026-2029, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Accord entre le gouvernement de l'Angola et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'annexe I du présent document, en particulier à l'appendice 2-A, afin de refléter le niveau de financement révisé en raison de l'inclusion du financement des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ; et le paragraphe 17, qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui conclu lors de la 97<sup>e</sup> réunion par la décision 97/38.

| Titre du projet |                                                                                                                                                                                                                               | Financement du projet (\$US) | Coûts d'appui (\$US) | Agence d'exécution |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------|
| a)              | Activités supplémentaires visant à introduire des solutions de remplacement des HCFC à faible PRP et à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation | 120 000                      | 8 400                | PNUD               |

## Annexe I

# TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ANGOLA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROCHLOROFLUOROCARBURES CONFORMÉMENT À LA PHASE III DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DES HCFC

(Les modifications figurent en caractères gras)

**17. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Angola et le Comité exécutif lors de la 97<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.**

## ANNEXE 2-A : LES CIBLES ET LE FINANCEMENT

| Ligne | Détails                                                                                                  | 2025    | 2026           | 2027 | 2028    | 2029 | 2030   | Total          |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------|------|---------|------|--------|----------------|
| 1.1   | Calendrier de réduction du Protocole de Montréal des substances du Groupe I de l'Annexe C (tonnes PAO)   | 5,18    | 5,18           | 5,18 | 5,18    | 5,18 | 0,00   | s.o.           |
| 1.2   | Consommation totale maximale autorisée de substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)              | 5,18    | 5,18           | 5,18 | 5,18    | 5,18 | 0,00   | s.o.           |
| 2.1   | Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$US)                                               | 258 689 | <b>120 000</b> | 0    | 179 489 | 0    | 81 822 | <b>640 000</b> |
| 2.2   | Coûts d'appui pour l'agence d'exécution principale (\$US)                                                | 18 108  | <b>8 400</b>   | 0    | 12 564  | 0    | 5 728  | <b>44 800</b>  |
| 3.1   | Financement total convenu (\$US)                                                                         | 258 689 | <b>120 000</b> | 0    | 179 489 | 0    | 81 822 | <b>640 000</b> |
| 3.2   | Total des coûts d'appui (\$US)                                                                           | 18 108  | <b>8 400</b>   | 0    | 12 564  | 0    | 5 728  | <b>44 800</b>  |
| 3.3   | Total des coûts convenus (\$US)                                                                          | 276 797 | <b>128 400</b> | 0    | 192 053 | 0    | 87 550 | <b>684 800</b> |
| 4.1.1 | Élimination totale du HCFC 22 qu'il est convenu de réaliser dans le cadre du présent accord (tonnes PAO) |         |                |      |         |      |        | 5,18           |
| 4.1.2 | Élimination de HCFC 22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)         |         |                |      |         |      |        | 10,77          |
| 4.1.3 | Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)                                            |         |                |      |         |      |        | 0,00           |

\* Date d'achèvement de la phase II conformément à l'accord de phase II : 31 décembre 2026